



Conseil d'administration du 24 mai 2018

Délibération n° 2018/27

Objet : Approbation de la convention de maîtrise foncière avec la communauté de communes du Pays de Chantonnay et la commune de Chantonnay

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

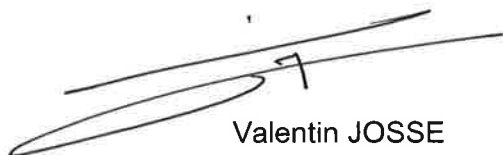
Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve la convention de maîtrise foncière entre la communauté de communes du Pays de Chantonnay, la commune de Chantonnay et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières en vue de favoriser la réalisation de projets urbains en centre-ville.
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

- 1 JUIN 2018

Courrier Arrivé